

**Construction du poste de Bolton et de sa ligne d'alimentation
Rencontre Hydro-Québec – Municipalité de SEDB
15 avril 2026 10h, salle du conseil--Compte-rendu**

Présents :

Diane Desjardins, Mairesse

Vincent Jarry, Conseiller municipal, responsable de l'environnement

Cristina Chiurtu, Directrice générale

Andréane Turgeon, Chef de projet-ligne

Eve-Marie Jodoin, Conseillère affaires régionales

Raphael Thibault-Gobeil, Chargé de projets-environnement

Harry Milad, Ingénieur de projet

1. Mot de bienvenue de la Mairesse

La mairesse souligne le fait que SEDB s'est toujours remarqué par son souci pour la protection de l'environnement et ce depuis des décennies. Par exemple, en 2025, la municipalité a adopté un Plan de protection des milieux naturels, ainsi que son Plan d'action. Le CCU et le CCE sont également très exigeants dans ce sens et le conseil est gardien de cette réalité.

Durant les dernières semaines, de nombreux citoyens ont manifesté leurs préoccupations et questionnements au sujet du projet d'Hydro-Québec et de son impact sur le territoire de SEDB. Les membres du conseil ont organisé des rencontres avec des représentants politiques et de la presse, pour les sensibiliser à ce sujet. Ils ont également rencontré des citoyens et essayé de répondre à leurs questions.

2. Présentation des participants

Chacun se présente

3. Retour sur les préoccupations des citoyens depuis le 13 mars 2026

a. Séance du Conseil du 8 avril 2026

Les questionnements entendus sont :

- Pourquoi H-Q n'a pas utilisé l'ancien trajet de la ligne de 49 kW qui passe par Bolton-Est;
- Perception que le promoteur a choisi le parcours « facile » et moins coûteux, qui passe par SEDB;
- La transparence des communications et de la documentation présentées par H-Q
- Clarification sur les étapes de communication et consultation qui ont été suivies par H-Q depuis l'annonce du projet ;

- Clarifications au sujet des dispositions législatives qui permettent à H-Q de réaliser son projet.

E-M Jodoin confirme que ces questionnements ont été et seront pris en considération par H-Q, lequel doit continuer son travail de communication envers les élus et la population. H-Q est responsable du projet et les élus sont invités à diriger les citoyens vers H-Q pour obtenir des réponses à leurs questions.

Mme Desjardins demande des clarifications sur les dispositions législatives qui permettent à HQ de réaliser un projet comme celui-ci et la liste des autorisations qui font partie du calendrier. Mme Turgeon explique;

Autorisation de la Régie de l'énergie du Québec (REQ)

Cet organisme s'assure que les fonds publics sont bien gérés. Ils doivent trouver le juste équilibre entre les coûts et les enjeux techniques du projet.

Auparavant, il y avait un seuil de 60 millions par projet; récemment, ce seuil a été monté à 250 millions, ce qui fait en sorte que le promoteur doit présenter plusieurs projets à la fois. La REQ ne se prononce pas sur chaque projet particulier, mais sur l'ensemble.

La demande d'autorisation à la Régie sera faite vers mi-2027.

La Régie analyse également les communications qui ont été faites par H-Q auprès de la population, ainsi que la mise en place des mesures d'atténuation.

Les documents qui seront déposés à la Régie sont publics et des tiers parties peuvent faire des représentations auprès de la Régie.

Dans le projet Stukely-Bonsecours - H-Q a utilisé l'ancien trajet de la ligne – la documentation déposée peut être consultée sur le site de la Régie.

Autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec

H-Q doit démontrer dans leur demande qu'ils ne pouvaient pas choisir un autre trajet qui ne traverserait pas des terrains agricoles.

Les érablières qui ne sont pas en utilisation sont prises en considération.

Autorisation du ministère de l'Environnement

Le ministère fait sa propre analyse de la demande, sans regard aux décisions des autres organismes.

Autorisation de la MRC – conformité avec le schéma d'aménagement

Cette autorisation devrait être obtenue vers la fin 2027.

Décret ministériel d'expropriation

Une fois l'inventaire des lots visés fait (aux printemps 2026) et après avoir obtenu les autres autorisations, H-Q doit obtenir le décret d'expropriation. L'échéancier de ce décret est ± début 2028.

Historiquement, environ 90% de propriétaires acceptent les offres faites par H-Q.

Les propriétaires qui refusent la compensation voient leur dossier évalué par un juge, selon des critères préétablis dans la loi.

Une fois une procédure de contestation de l'offre de H-Q entamée, celle-ci n'est plus valide et le propriétaire devra accepter le montant décidé par la cour.

Les discussions avec les propriétaires sont entamées par l'équipe immobilière d'H-Q assez tôt dans le processus.

b. Rencontres avec des intervenants du milieu

Quelques citoyens se sont présentés à la mairie depuis le mois dernier. Certains expriment de l'incertitude, d'autres approuvent le projet. Une lettre signée d'un représentant d'un groupe de citoyens est déposée lors du conseil du 8 avril. Les actions demandées sont faites.

4. Demandes d'information sur l'option de la 49 Kv

Vincent Jarry indique que la municipalité veut avoir plus de détails sur les raisons qui ont justifié la non-utilisation de l'ancien trajet de 49 Kv (les différences de coûts entre la ligne bleu (SEDB) et celle rose (B-Est), le nombre de maisons qui devraient être expropriées, les enjeux techniques). Il faut avoir une image précise.

Également, on veut connaître le pourcentage représenté par la ligne qui traverse SEDB par rapport au tronçon dans son ensemble (en lien avec le poste de Bolton).

Raphael T-G: Le choix a été fait en prenant en considération les enjeux techniques et la présence de secteurs bâtis sur la ligne rose.

Le plus possible, H-Q essaie de suivre les anciennes lignes qui sont remplacées. Dans le cas qui nous occupe, ce choix n'est pas possible, pour plusieurs raisons :

- Il y a des maisons construites d'un côté et de l'autre de la ligne actuelle. Lorsque la construction d'une nouvelle ligne nécessiterait l'expropriation ou la démolition de résidences, ce trajet est automatiquement exclu (sauf s'il n'y a vraiment pas d'autres choix).
- La structure du terrain rendrait difficile l'ajout d'une autre section d'environ 18 m en parallèle avec la ligne actuelle (lac, maisons, chemin d'un côté; pente abrupte, maisons et chemin de l'autre).
- La construction d'un nouveau chemin pour les travaux serait également difficile. Présentement, Hydro fait juste l'entretien de l'ancienne ligne, avec des véhicules hors route.
- La nouvelle ligne doit respecter certains enjeux techniques et de sécurité par rapport à l'ancienne ligne.

- L'ancienne ligne doit rester fonctionnelle pendant l'installation de la nouvelle ce qui rend non-sécuritaire la construction d'une nouvelle ligne à moins de ± 25 m de l'existante.
- On ne peut pas changer la direction de la ligne (pour éviter les maisons) en passant au-dessus de l'ancienne ligne.
- L'utilisation de l'ancien trajet nécessiterait la traverse de la rivière et de la route 245.

Ces enjeux doivent être clairement expliqués aux citoyens.

Vincent Jarry considère que l'argumentaire du promoteur devrait inclure des données plus précises, comme le nombre de maisons affectées et le nombre de résidents.

Raphael T-G accentue le fait que dans la prise de décision, H-Q doit prendre en considération la présence ou l'absence de maisons, plutôt que le nombre de maisons.

D. Desjardins demande si les maisons ont été construites dans l'emprise des servitudes de H-Q. Raphael explique que la ville ne peut pas émettre des permis de construction des immeubles dans les servitudes. Actuellement, les lignes passent en-dessous des maisons, qui sont construites sur un niveau supérieur à celui de la ligne de 49 KV.

H-Q a promis d'être plus précise dans ces communications sur son argumentaire qui justifie clairement pourquoi le corridor de la 49kV n'est pas une option.

Les citoyens peuvent faire leurs commentaires sur la page Web du projet.

5. Engagements attendus pour les citoyens

Point reporté faute de temps, concerne les mécanismes de communications.

6. Exemples de mesures d'atténuations pour la municipalité

Vincent Jarry demande au promoteur de nous indiquer les mesures d'atténuation qu'il prendra, ainsi que les mesures qui seront prises pendant les travaux. On estime à plus d'une centaine de mesures d'atténuation qui seront élaborées par H-Q. SEDB a des grandes attentes sur la démonstration par H-Q de sa capacité de faire respecter ces mesures d'atténuation avant, pendant et après les travaux. Finalement SEDB demande que ces mesures d'atténuation soient présentées aux élus, dès que possible, pour que nous puissions les analyser.

Mme Turgeon assure les participants qu'HQ est très concerné et engagé à atténuer l'impact de la ligne sur l'environnement.

7. Mesures compensatoires

Il est trop tôt dans le calendrier pour discuter de ce point

8. Processus de communication

La municipalité demande qu'H-Q se rende disponible pour des rencontres périodiques avec le comité de travail restreint.

On demande aussi la mise en place d'un comité partitaire ou comité de suivi SEDB-H-Q, lequel devrait inclure 2-3 citoyens sur invitation du conseil municipal et/ou personne ressource externe. Ce comité pourrait être mis en place un peu plus tard dans le processus, quand le choix du tracé sera plus formel et que les mesures d'atténuation seront élaborées. H-Q a semblé favorable à participer à ce type de comité.

Étant donné que SEDB est une petite municipalité avec un nombre limité d'employés, on demande à H-Q de fournir le financement pour l'embauche d'une ressource qui pourrait nous appuyer pendant le déroulement du processus. Mme Turgeon a pris la demande en délibération et nous reviendra dès que possible avec une réponse.

On voudrait savoir si le promoteur peut fournir des rapports/études qui ont été réalisés en lien avec le projet. É-M Jodoin affirme qu'ils n'ont pas de « rapports » et les inventaires de terrain n'ont pas encore été faits.

H-Q participera à une rencontre avec le CCU et le CCE le 27 avril à 13h30 à la mairie.

Les parties conviennent que H-Q fera une présentation publique le 4 mai à 19h, à la mairie.

Une nouvelle rencontre avec le comité de travail sera organisée le 20 ou le 21 mai en avant-midi (date à confirmer).

9. Varia

Pas de sujet en varia